

**Décision n° 2013/03-04 relative
à l'habilitation du Centre d'études supérieures
industrielles (CESI)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

F - Demande d'habilitation d'une nouvelle implémentation d'une formation existante

- Vu la demande présentée par le Centre d'études supérieures industrielles (CESI)
- Vu le rapport établi par Marc PEYRADE (membre de la CTI)
- Vu la délibération du Conseil régional Rhône-Alpes autorisant un flux annuel de quinze apprentis

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Le CESI est une entreprise de formation privée qui a été fondée en 1958 par des grandes entreprises industrielles. Au sein du CESI, l'EI.CESI est une école pionnière des formations d'ingénieur par alternance.

L'école se positionne exclusivement sur le champ de la formation continue (1/4 des effectifs) et de l'apprentissage (3/4) et a développé des méthodes pédagogiques adaptées à ce public. Elle est composée de 14 centres de formation d'ingénieurs en France : Arras, Angoulême, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nice-Sophia-Antipolis, Montpellier, Paris, Pau, Rouen, Saint-Nazaire, Saint-Pierre la Réunion, Strasbourg et Toulouse Certains sont habilités depuis 1978.

Dans le cadre de l'habilitation périodique de l'Académie de Paris, la CTI a examiné, en 2012, le renouvellement de l'habilitation du CESI à délivrer le titre d'ingénieur sous statuts étudiant, apprenti ou en formation continue, dans 14 centres, dont celui de Lyon. L'habilitation a été accordée pour 6 ans à compter de la rentrée universitaire 2012 pour la plupart des formations à renouveler (4 formations ont été habilitées pour 3 ans). A cette occasion, le CESI a annoncé son intention d'ouvrir à la rentrée 2013, dans le centre de Lyon (où deux formations de spécialité par apprentissage avaient été fermées récemment), une formation d'ingénieur généraliste sous statut apprenti.

L'objet de la présente décision est l'habilitation de cette formation.

1/ La nouvelle formation

Cette formation ne constitue une nouveauté que par le lieu où elle doit être mise en œuvre car elle existe depuis longtemps dans d'autres centres du CESI. Le centre de Lyon lui-même a une expérience ancienne et réussie de formations par apprentissage. De plus, ce centre n'est pas isolé : il bénéficie de l'organisation du CESI en matière d'assurance de qualité.

Les entreprises de la région Rhône-Alpes soutiennent fortement le projet : le tissu industriel très développé de cette région bénéficie de perspectives d'emploi très positives. Le processus pédagogique sera totalement conforme au cahier des charges des 7 autres formations d'ingénieurs généralistes par apprentissage qui ont été habilitées en 2012. La

formation comporte 1 800 heures en centre et 3 600 heures en entreprise, le niveau d'anglais exigé est B2, soit un score de 785 points au TOEIC, etc.

2/ Evolution de l'école

Lors de l'audit de 2012, la CTI avait formulé les recommandations suivantes pour l'ensemble de l'école.

- Poursuivre l'amélioration et l'homogénéisation du niveau d'anglais en fin d'études de manière à éradiquer les ajournements et les échecs dus à une insuffisance dans cette langue.
- Développer les moyens expérimentaux propres ou en convention pérenne.
- Poursuivre le conventionnement avec les partenaires pédagogiques (universités et écoles).
- Achever la mise en place des deux laboratoires, veiller à ce qu'ils réalisent un volume de recherche et obtiennent des résultats compatibles avec les ambitions du CESI, en étroite liaison avec la formation des étudiants et apprentis.
- Soutenir la formation continue et les procédures de validation de l'expérience.
- Améliorer les taux de réponse des diplômés aux enquêtes d'insertion.

Avis de la CTI : la mise en œuvre de l'ensemble de ces recommandations est d'ores et déjà en cours.

3/ Synthèse de l'évaluation

La nouvelle formation pourra s'appuyer sur les points forts que la CTI avait notés en 2012 :

- des entreprises partenaires très impliquées et en relation pérenne avec l'école, notamment sur le site de Lyon ;
- une grande maîtrise de la formation par alternance et de son amélioration ;
- une organisation efficace et des procédures qualité assurant une bonne homogénéité entre les centres ;
- des personnels très impliqués et motivés ;
- une marque connue, porteuse d'une image forte, celle d'un opérateur de l'ouverture sociale ;
- des élèves très impliqués dans leur formation.

Le site de Lyon bénéficie d'une expérience de 16 ans dans la formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage. En outre :

- la gestion prévisionnelle des moyens humains nécessités par la nouvelle formation a été réalisée avec rigueur ;
- le marché aval, représenté par des entreprises phares de la région Rhône-Alpes, est fortement demandeur de la nouvelle formation.

Certaines faiblesses attribuées à l'ensemble du CESI par la CTI en 2012 sont évidemment encore présentes un an après :

- une dépendance encore forte par rapport aux vacataires extérieurs ;
- une formation en anglais d'une efficacité inégale d'un centre à l'autre ;
- une maîtrise assez faible des moyens expérimentaux car trop souvent utilisés chez des partenaires.

On note toutefois aujourd'hui que, suite aux recommandations de la CTI, le CESI a lancé un programme ambitieux en vue de recruter des enseignants-chercheurs et de diminuer ainsi le taux de vacataires dans la formation. Mais cela pose maintenant le problème de la gestion des carrières de cette nouvelle population.

De même, le CESI a lancé un vaste plan d'action afin d'améliorer le niveau des élèves en anglais.

En conséquence, la Commission des titres d'ingénieur décide d'habiliter, pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2013, la préparation, sur le site de Lyon, du titre suivant :

Ingénieur diplômé du Centre d'études industrielles supérieures en formation initiale sous statut apprenti.

Nota bene : La limitation à 2 ans n'est pas restrictive, mais vise à synchroniser le renouvellement avec les formations habilitées pour 3 ans en 2012.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2013

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 14 mai 2013

Le président
Philippe MASSÉ

